

COLLECTIF

« RÉFLEXION SECURITÉ P.L.U. »

Nous sommes **POUR** le développement de Méréville et l'accueil de nouveaux habitants
mais nous sommes **CONTRE** ce PLU !

Ci-après, quelques éléments qui nous font dire **NON** à **CE PLU** :

ACCROISSEMENT DEMESURE DE LA POPULATION

Le projet de PLU comporte 2 nouvelles zones à urbaniser :

- la zone 1AU « La Goulotte » avec 115 nouveaux logements prévus (nonobstant les dires du futur aménageur qui n'envisagerait que 81 logements)
- la zone 2AU « La Louvière » avec 48 nouveaux logements prévus.

Soit au minimum environ 350 nouveaux habitants pour une commune de 1 424 habitants, donc **+25 %** !

Le PLU n'est donc pas cohérent avec le Scot54 (Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle) qui prévoit un développement en moyenne de + 0.4% par an, soit **8% en 20 ans**.

De plus, cet accroissement est disproportionné par rapport à celui d'autres communes de taille équivalente.

ACCES AUX NOUVEAUX LOTISSEMENTS

Lors de la dernière réunion publique, à la question : « combien coûteront les travaux pour les voies d'accès aux nouveaux lotissements ? », M. le Maire a répondu laconiquement : « **on verra bien ...** ».

Cette absence de réponse est inacceptable sachant qu'il est question d'un hypothétique **rond-point** en haut de la RD115B (dont le Conseil Général ne veut pas) qui coûterait approximativement **600 000 €** !

RACCORDEMENT AUX RESEAUX DU FUTUR LOTISSEMENT « La Goulotte »

Dans le dernier « Infos Méréville » de Juin 2013, M. le Maire mentionne l'éventualité d'un **recours à un PUP** (Projet Urbain Partenarial) pour faire participer l'aménageur aux frais de raccordement du lotissement aux réseaux publics.

ATTENTION : dans ce cas ? **la commune ne pourra pas percevoir la TLE** (Taxe Locale d'Equipement) et ne pourra donc pas bénéficier d'une rentrée d'argent pour financer d'autres travaux dans la commune.

Si la commune réalise elle-même ces raccordements, à titre d'exemple, l'assainissement nécessiterait de réaliser une conduite de **1 250 m de long** pour rejoindre la station d'épuration, soit environ **500 000 €** !

Pourquoi pas une ZAC, comme le Clos Sylvestre, où la commune n'a rien payé et même perçu les taxes ?

STATION D'EPURATION

Une étude a été réalisée pour savoir si la station d'épuration serait apte à prendre en charge les rejets des nouvelles constructions. Cette étude sous-évalue les rejets actuels ainsi que le nombre de nouvelles constructions. Le risque est qu'il faille réaliser des travaux de mise en conformité ou se raccorder à la future station de Neuves-Maisons avec les **coûts supplémentaires** pour les habitants que cela engendrerait.

ESPACES VERTS, CHEMINEMENTS, SOURCES

Aucune disposition n'est prévue dans le projet de PLU pour **préserver les éléments naturels** existants suivants : espaces verts, cheminements piétons, sources. Que vont-ils devenir ?

ET NOS IMPOTS DANS TOUT CELA ?

Suite au verso

ET NOS IMPOTS DANS TOUT CELA (suite)

Comment la commune a-t-elle prévu de supporter l'ensemble des futures charges financières dont :

- les frais liés à la construction de la **Maison du Temps Libre** ?
- les frais liés aux **nouveaux lotissements** (voiries, réseaux, ...) ?
- les frais liés à l'**assainissement collectif** (busage : **400 000 €**, travaux rue de Renauveau, Pont-Saint-Vincent et Gravière : **200 000 €**, éventuels travaux sur déversoirs d'orage et/ou station d'épuration, ...) ?
- les frais liés aux **travaux d'entretien** nécessaires (réfection des voiries du Clos Rayeul, problème de pression d'eau en haut du village, mise aux normes handicapées, ...) ?

Des projets inadaptés, voire démesurés, ne risquent-ils pas d'endetter la commune ?

Si comme nous, vous êtes contre ce PLU, **FAÎTES USAGE DE VOS DROITS** en tant qu'administrés :

- si vous ne l'avez pas déjà fait, **retournez-nous la pétition signée avant le 21 juin 2013** pour que nous la remettions au commissaire enquêteur,
- faites vos **observations dans le registre d'enquête publique** prévu à cet effet et disponible en Mairie,
- si vous le souhaitez, **rencontrez le commissaire enquêteur**, M. BESANCON, salle Bergamote, aux dates suivantes : samedi 15 juin (9h-12h), mercredi 26 juin (15h-18h) ou samedi 29 juin (9h-12h),

SINON IL SERA TROP TARD

car le P.L.U., après enquête publique et nouveau vote au Conseil Municipal, deviendra le document d'urbanisme applicable et obligatoire !

SOYONS NOMBREUX À SIGNER CETTE PÉTITION POUR MONTRER QU'ON NE PEUT PAS IMPOSER UN P.L.U. DONT LES MEREVILLOIS(ES) NE VEULENT PAS !

Pour toute information complémentaire ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous joindre par mail :

collectifplu@gmail.com

Consultez également notre blog : collectifplu.unblog.fr

Pour la collecte des pétitions :

Anne Marie Foiselle, 52 rue de Pont Saint Vincent
Martine Peumery, place de la Mairie

Valérie Dupont, 23 rue de Pont Saint Vincent
Cedric Trochain, 5 Place des Marronniers

Le Collectif